

ACCES AU SIEGE DEPUIS GRENOBLE

En arrivant de Grenoble & à fortiori du Grésivaudan & du Sud Isère, soit des alentours des communes principales suivantes : Crolles, Pontcharra, Vizille, Monestier de Clermont, Villard de Lans & évidemment Grenoble et son agglomération, 3 possibilités ; l'une plus probable par l'A 48 en provenance de la bastille (sans prendre en compte les travaux dont le tracé peut être fluctuant), mais aussi par l'A480 (le long du Drac) ou encore par l'ancienne route nationale rebaptisée D1071.

1/ par l'A48 en provenance de Grenoble

Une fois la Bastille derrière soi, aller jusqu'à la deuxième sortie d'autoroute en direction de la ZA de St-Martin-le-Vinoux & Zone Industrielle de St-Egrève :

- au carrefour, prendre à gauche jusqu'au rond-point suivant (qu'on appellera RPb)
- prendre la première sortie et à 10 m de suite prendre à droite en contournant l'hoetl-restaurant Campanile
- continuer tout droit, ne pas s'engager vers la gauche dans la zone artisanale, puis longer la voie ferrée en contournant par la droite un gros bâtiment
- se garer dans le parking attenant au bâtiment « Boréal », jumeau de celui en vis-à-vis
- l'entrée du siège est au RDC, 1^{ère} porte après les toilettes

2/ par l'A480 en provenance de Grenoble, la rocade et le sud du département

Sortir à la sortie Zone Industrielle de St-Egrève :

- au rond-point RPb, prendre la deuxième sortie
- même fin de parcours qu'indiqué au-dessus

3/ par la D1071 en provenance de St-Martin le Vinoux

Rester sur la D1071 jusqu'à la sortie de St-Martin-le-Vinoux

- passer un feu de signalisation, au niveau du panneau d'entrée à St-Egrève
- au feu suivant, prendre à gauche et s'engager sur la rue du lieutenant Fiancey
- passer 3 rues sur la gauche et prendre la 4^{ème} (rue des moutonnées)
- passer un passage à niveau amenant au rond-point suivant
- au rond-point prendre la 3^{ème} voie, soit l'avenue de l'Ile Brune
- faire 300 m jusqu'au rond point (RPb) que l'on parcourt totalement, seule façon logique de faire le demi-tour
- même fin de parcours qu'indiqué au-dessus